“bien grandir” À MORSANG

2025
2026

@VilledeMorsang

MORSANG SUR ORGE

Sommaire

Edito 3
Projet éducatif de territoire 5
Politique de la Ville 6
Petite enfance 8
Enfance (scolaire, périscolaire) 22
Inscrire son enfant à l'école 24
Nos écoles 27
Ville et Education nationale, partenaires au quotidien 28
Parents d'élèves 35
Conseil Municipal des Enfants 37
La pause méridienne 38
Avant/après l'école 40
Les vacances 42
Service Régie *(inscriptions, tarifs, paiement...)* 44
Jeunesse 46

Bien grandir à Morsang-sur-Orge, année scolaire 2025-2026

Directrice de la publication :
Marianne DURANTON, Maire

Réalisation : Service Communication
Tél. 01 69 25 39 01
Mail : communication@ville-morsang.fr

Photos : Service Communication, iStock, 123RF, Freepik

Tiré à 3500 exemplaires par Imprimerie Lefèvre.
Ce guide est imprimé sur un papier labellisé PEFC et les encres utilisées exemptes de métaux lourds. Impressions offset et numériques conformes aux exigences Imprim'vert.

Guide téléchargeable sur www.morsang.fr

Edito

Chers Parents,

Alors que s'ouvre une nouvelle année scolaire, la Ville de Morsang-sur-Orge et ses équipes sont pleinement mobilisées pour offrir à chaque jeune Morsaintois un environnement propice à l'apprentissage, à l'épanouissement et à la réussite.

La petite enfance, l'enfance, l'éducation et la jeunesse sont au cœur des priorités municipales. Favoriser l'éveil, nourrir la curiosité, encourager l'autonomie, transmettre les valeurs du vivre-ensemble : autant d'objectifs qui guident les actions en faveur des enfants et des familles.

L'éducation est une démarche globale, inclusive et partagée. Elle mobilise l'ensemble des acteurs éducatifs – parents, professionnels, institutions, associations – autour d'un même objectif : accompagner chaque enfant dans son développement personnel et citoyen.

Divers dispositifs sont mis en œuvre pour renforcer cet engagement collectif : développement du Projet Éducatif de Territoire, soutien à la parentalité, éducation artistique et culturelle, éducation sportive, sensibilisation à l'environnement, initiation au numérique, prévention, accompagnement éducatif, responsabilisation et accompagnement à l'autonomie…

Le guide « Bien grandir à Morsang » reflète cette volonté de proximité et d'accompagnement. Pratique et accessible, il est conçu pour vous orienter à chaque étape du parcours de votre enfant, de la crèche au lycée.

Les services municipaux restent à votre écoute tout au long de l'année pour répondre à vos besoins et améliorer, avec vous, l'accueil et l'accompagnement des jeunes Morsaintois.

Très bonne rentrée à toutes et tous, et belle année scolaire !

Marianne DURANTON,
Maire,
Conseillère régionale

Florence LEBOUC,
Première adjointe au Maire
chargée de la petite enfance,
de l'enfance, de l'éducation
et de la jeunesse

Projet éducatif de territoire

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) de Morsang-sur-Orge s'appuie sur une politique éducative volontariste et prenant en compte l'enfant dans sa globalité de son plus jeune âge à sa majorité, et incluant également les jeunes majeurs.

Adopté par délibération du Conseil Municipal en juin 2022, le PEDT est un instrument souple et adaptable aux territoires pour favoriser la complémentarité des temps éducatifs.

Les finalités consistent à participer à la réussite éducative et au développement personnel de l'enfant (0-18 ans) au sein du collectif, par la coopération des acteurs éducatifs, et à rendre attractif le territoire pour les familles.

Il s'agit d'un véritable outil de concertation entre les différents acteurs éducatifs de la ville.

Il se compose d'objectifs issus d'un diagnostic de territoire et déclinés en plan d'actions.

Rappel des objectifs généraux :

- Continuité des temps éducatifs
- Cohérence entre activités périscolaires et projets d'écoles : « Plan Mercredi »
- Identification d'un parcours de l'enfant (0-17 ans) et du jeune adulte (18-26 ans)
- Développement des partenariats institutionnels.

Ces objectifs généraux sont complétés et précisés par **huit objectifs éducatifs :**

1. Permettre le bien-être des enfants
2. Accompagner les enfants dans leur différence et/ou porteurs de handicap
3. Cultiver l'apprentissage du vivre ensemble
4. Sensibiliser à l'écocitoyenneté
5. Participer au processus d'autonomisation
6. Favoriser l'acquisition des apprentissages par le jeu et la notion de plaisir
7. Soutenir la parentalité
8. Favoriser l'intergénérationnel

Politique de la Ville

Des moyens accrus pour l'éducation dans les quartiers

La reconnaissance, fin 2023, du quartier Léo Lagrange en tant que Quartier Prioritaire au titre de la Politique de la Ville (QPV) constitue une formidable opportunité pour Morsang-sur-Orge et ses habitants.

Les 3 000 habitants des résidences du Progrès, Jean Lurçat, 8 Mai 1945, Square de la Paix, Louise Michel, La Pommeraie et Eugène Pottier pourront ainsi bénéficier d'actions ciblées et de moyens accrus pour lutter contre les inégalités sociales. Les quartiers Jean Morlet, la Guérinière et Elsa Triolet bénéficient quant à eux du statut de « quartiers associés » au Contrat de Ville signé entre l'Agglo et l'État.

« *C'est un formidable moyen de mettre tout le monde autour de la table et d'agir afin que ces quartiers s'en sortent grâce à des moyens, une méthode, la définition d'objectifs et des évaluations régulières des actions mises en place* » souligne Marianne Duranton, Maire de Morsang-sur-Orge.

Parmi les axes de travail définis, l'éducation figure au premier plan.

Concrètement, à travers ces dispositifs, les écoles des secteurs accueillant majoritairement des enfants issus des quartiers concernés pourraient par exemple bénéficier de conditions d'effectifs allégés. D'ores et déjà, plusieurs actions ont été mises en place. D'autres sont actuellement à l'étude et seront annoncées dans les prochains mois.

Contrat de Ville

Le contrat « Engagement Quartiers 2030 », conclu entre Cœur d'Essonne Agglomération et l'État, a été approuvé en Conseil communautaire le 26 juin 2024. Fruit d'un long travail, il concrétise l'engagement de l'Agglomération et des communes et définit les actions à mener en direction des quartiers prioritaires autour de 6 axes :

- Éducation, citoyenneté et valeurs republicaines
- Habitat, cadre de vie
- Cohésion sociale, accès au droit et services publics
- Sécurité, prévention de la délinquance et tranquillité publique
- Emploi et développement économique
- Prévention santé et accès aux soins

Une pré-rentrée pour une rentrée sereine

Cette année, certains élèves entrant en petite section de maternelle des écoles Courbet, Pergaud et Wallon ont découvert en avant-première les locaux, les équipes enseignantes et ATSEM qui les accueilleront. Cette semaine d'adaptation leur a ainsi permis de se familiariser en douceur avec leur nouvel environnement.

Cette action, mise en place à titre expérimental en 2024 dans le cadre du Contrat de Ville, repose sur le volontariat des équipes enseignantes et des familles. Elle vise à faciliter l'intégration des enfants des quartiers prioritaires au système scolaire, et à accompagner leurs familles notamment dans leurs démarches administratives. En prévenant ainsi d'éventuelles ruptures et en permettant à tous les enfants de devenir des élèves épanouis, elle participe à l'égalité des chances.

Cartables solidaires

Un cartable, une trousse avec des feutres, une trousse avec des crayons, une règle et une ardoise… En partenariat avec l'association C.L.E.S., la Ville et le Rotary Club, les élèves des groupes scolaires Henri Wallon, Gustave Courbet et Jean Jaurès entrant en classe de CP se sont vu remettre au mois de juin dernier un cartable et des fournitures scolaires par les élus et l'association.

Ce coup de pouce aux élèves du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville et ses quartiers associés vise à leur permettre de commencer l'année scolaire dans les meilleures conditions.

Le mot de l'élue

« *Le projet municipal place la petite enfance, l'enfance, l'éducation et la jeunesse au cœur de nos priorités. Le secteur de la petite enfance en particulier est la base d'une politique d'éducation solide en adéquation avec les besoins de nos familles.* »

Florence Lebouc,
Première adjointe au Maire chargée de la petite enfance, de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse

Petite enfance

Garantir le meilleur dès le plus jeune âge

Faire des premières années de vie des bébés morsaintois des années riches en apprentissages et en contacts humains, tel est le rôle du service petite enfance.

Vous habitez Morsang-sur-Orge, vous attendez un bébé ou votre enfant a moins de 3 ans ? Plusieurs modes d'accueil s'offrent à vous !

Quelques chiffres

- **428 places** proposées par les structures municipales et les assistantes maternelles indépendantes
- **+15 % :** C'est l'augmentation des subventions CAF obtenues par la Ville entre 2019 et 2023.
- **9 :** C'est le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les structures petite enfance.
- **+10 :** C'est le nombre de places supplémentaires d'accueil en crèche collective (les Écureuils), grâce aux travaux réalisés en 2023

Direction de la petite enfance

Créée en 2023, la direction de la petite enfance est issue de la grande réforme du secteur de la petite-enfance suite au diagnostic réalisé sur l'ensemble des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Courroie de transmission et d'impulsion des grands projets, son rôle est de mettre en oeuvre la politique municipale de la petite enfance et de piloter et dynamiser le pôle constitué par l'ensemble des services et établissements d'accueil de jeunes enfants sur la commune.

Elle coordonne et articule ainsi l'activité de l'ensemble des structures et des équipes, en correspondance avec les besoins en termes de modes gardes et les orientations éducatives issues du PEDT.

Elle représente la collectivité sur le plan administratif auprès des partenaires institutionnels, des familles ou des professionnels intervenants.

Direction de la petite enfance
Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe
Tél. 01 69 25 39 45
Mail : petite.enfance@ville-morsang.fr

Un arbre, un enfant

Quoi de mieux pour symboliser une naissance que de planter un arbre, symbole de vie et de croissance ? S'appuyant sur les naissances des petits Morsaintois, le projet « Un arbre, un enfant » consiste à planter chaque année de nouveaux arbres portant le prénom et la date de naissance de chacun d'eux, à l'occasion d'une cérémonie organisée à l'automne, à laquelle sont invitées les familles.

Depuis 2020, c'est plus de 300 arbres qui ont ainsi été plantés. Cette végétalisation permet d'offrir une meilleure qualité de vie aux Morsaintois, de favoriser la biodiversité et plus largement de garantir l'avenir de la planète.

Votre enfant est né fin 2024 ou 1er semestre 2025 et vous souhaitez planter un arbre à son nom ?

Pour participer à la cérémonie qui aura lieu le 29 novembre, inscrivez-vous sur www.morsang.fr

La Maison de l'Enfance

La Maison de l'Enfance est un lieu regroupant quatre services :

- la crèche familiale
- le Relais Petite Enfance (RPE)
- la halte-garderie de l'Épargne
- la ludothèque.

Aujourd'hui, les parents ont enfin un unique interlocuteur pour répondre à leurs demandes tant sur les modes d'accueil existants, que pour donner toutes les informations concernant le secteur petite enfance. Ce Guichet Unique se situe au sein du Relais Petite-Enfance (RPE) intégré à la Maison de l'Enfance.

Outre l'accompagnement et l'accueil des familles au quotidien dans les différentes structures, La Maison de l'Enfance offre des services complémentaires très appréciés de soutien à la parentalité.

Ces services ont pour vocation d'accompagner, d'écouter et d'aider, mais aussi de rencontrer et créer des relations privilégiées avec les familles qu'elles soient accueillies ou non dans nos structures. Ils permettent aux parents et aux enfants de bénéficier de lieux où ils peuvent se retrouver et partager un moment de convivialité autour d'une activité, d'un jeu… mais aussi échanger avec des professionnels qualifiés. Les professionnels en charge de ces dispositifs sont tous diplômés : éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture ou encore psychomotricienne s'efforcent de mettre au service des familles leur compétence et leur savoir-faire.

Maison de l'Enfance
20 rue de l'Épargne (entrée côté Poste)

La ludothèque

Espace de jeux où les enfants âgés entre 2 mois ½ et 3 ans non scolarisés peuvent venir accompagnés d'un adulte responsable (parent ou assistante maternelle) domicilié à Morsang-sur-Orge. Ces temps ludiques sont des moments de découvertes, d'expérimentations et de nouvelles rencontres partagés pour les enfants et leurs accompagnants.

Cet accueil est encadré par des professionnelles de la Petite Enfance (Educatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, psychomotricienne) qui peuvent échanger sur le développement et l'éveil de l'enfant.

Il se fait sur réservation les lundis, les mardis et vendredis de 9h30 à 11h30 et vendredis de 15h30 à 17h30, hors vacances scolaires.

Ludothèque
Maison de l'Enfance, 20 rue de l'Épargne (entrée rue de l'Épargne)
Tél. 01 69 46 51 98
Mail : halte-garderie@ville-morsang.fr

La halte-garderie de l'Épargne (accueil collectif occasionnel)

Lieu de rencontre pour les enfants, La halte-garderie de l'Épargne offre un environnement d'éveil et de stimulation dans des locaux adaptés, proposant une première expérience de séparation avant l'entrée à l'école.

Elle accueille 20 enfants (à partir de 12 mois jusqu'à l'entrée en école maternelle) les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et les mardis ou jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. A partir de 18 mois des journées continues sont possibles pour 10 enfants les mardis et jeudis. L'accueil est soumis à une période de familiarisation.

Les pré-inscriptions se font directement auprès de la halte-garderie, tout au long de l'année. Les places sont attribuées en fonction de l'ancienneté de la demande et des possibilités d'accueil.

Halte-garderie de l'Épargne
Maison de l'Enfance, 20 rue de l'Épargne (entrée rue de l'Épargne)
Tél. 01 69 46 09 63
Mail : halte-garderie@ville-morsang.fr

Les crèches collectives

Morsang compte deux crèches collectives : Les Écureuils et Eugénie Cotton.

Elles offrent aux tout-petits et à leurs parents un environnement sécurisant dans un cadre de vie adapté. L'enfant est accueilli par du personnel diplômé, soucieux de répondre à ses besoins. L'objectif est de permettre aux enfants de vivre un grand nombre d'expériences motrices et sensorielles dans un climat de sécurité, affective et physique, pour favoriser la libre expression de son autonomie et développer sa sociabilité.

Crèche « Les Écureuils »

Rue Clément Durand
Tél. 01 69 51 52 05
Mail : idelmas@ville-morsang.fr
Ouverte de 7h30 à 18h30
du lundi au vendredi
Capacité d'accueil : 30 berceaux

Crèche « Eugénie Cotton »

18 avenue Henri Barbusse
Tél. 01 69 46 09 56
ou 01 69 04 87 59
Mail : cotton@ville-morsang.fr
Ouverte de 7h00 à 19h00
du lundi au vendredi
Capacité d'accueil : 39 berceaux

La crèche familiale

Géré par la Ville de Morsang-sur-Orge, l'établissement offre un accueil familial régulier pour 89 enfants âgés de 2 mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

Les enfants sont confiés au domicile de 36 assistantes maternelles agréées par le Conseil départemental de l'Essonne et recrutées par la Ville. Le nombre d'enfants confiés à une assistante maternelle peut aller de 1 à 3 maximum.

L'accueil se fait du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

Les assistantes maternelles sont placées sous la responsabilité d'une éducatrice de jeunes enfants qui veille au bien-être des enfants et effectue des visites à domicile. La surveillance médicale est assurée par une infirmière rérérente santé. Une éducatrice de jeunes enfants et un(e) psychomotricien(ne) animent régulièrement des activités de groupe dans des locaux spécialement aménagés, situés à la Maison de l'Enfance, afin de répondre aux besoins de l'enfant.

Des sorties communes sont organisées : piscine, bibliothèque et visites extérieures.

Crèche familiale
Maison de l'Enfance, 20 rue de l'Épargne (entrée côté Poste)
Tél. 01 69 46 09 57
Mail : crechefamiliale@ville-morsang.fr

Du personnel diplômé d'État

Les établissements d'accueil de jeunes enfants morsaintois fonctionnent grâce à l'implication d'équipes de professionnels formés et diplômés, dans des domaines d'expertises variés et complémentaires : Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE), auxiliaires de puériculture, assistantes maternelles, psychomotriciennes, infirmière…

Ces professionnels motivés et enthousiastes répondent à de nombreuses exigences en termes de diplômes, de savoir-faire et de savoir-être. Ils ont tous un objectif commun : tendre vers une proximité sur le plan relationnel et une bienveillance au quotidien.

Les professionnels de la petite enfance sont par définition des agents très bien formés. À titre d'exemple, les auxiliaires de puériculture sont des cadres diplômées d'un bac +1, les EJE, infirmière et psychomitriciennes sont diplômées bac +3.

Alors même que la réglementation s'est assouplie et permet de recruter du personnel peu qualifié, à Morsang, la municipalité a fait le choix de n'embaucher que du personnel diplômé d'État.

Cette exigence de qualification est reconnue et appréciée à la fois des parents, mais aussi des agents qui voient ainsi leurs métiers reconnus et soutenus.

Une infirmière référente santé et accueil inclusif

Depuis 2023, une référente santé et accueil inclusif (RSAI) intervient sur l'ensemble des structures petite enfance de la commune.

Infirmière de formation et justifiant de trois années d'expérience auprès d'enfants, elle a notamment pour missions d'assurer la protection et la promotion de la santé de l'enfant et de sa famille, de conseiller et accompagner les parents et les équipes en matière de santé, de veiller à la mise en œuvre et au maintien des mesures de santé, d'hygiène et de sécurité y compris en situation d'urgence médicale et sociale.

Cette création de poste représente une évolution notable en faveur de la qualité d'accueil et d'une meilleure prise en compte de la santé des enfants accueillis, en particulier pour faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Du 28 novembre au 5 décembre : Semaine de la petite enfance

Pour la deuxième année consécutive, la direction de la petite enfance proposera un temps dédié aux tout-petits, à leurs familles et aux professionnels de la petite enfance. Une semaine pour grandir ensemble, naturellement ! Une semaine d'éveil, de découverte et de partage autour du thème des quatre éléments : le vent, le feu, l'eau et la terre. *Programme complet à venir...*

S'inscrire en crèche (collective ou familiale)

Pré-inscription

Un entretien individuel ou collectif est proposé aux familles avant pré-inscription, pour permettre aux parents de faire un choix éclairé quant au mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins.

La pré-inscription s'effectue tout au long de l'année dès le 1er jour du 6e mois de grossesse, auprès du service petite enfance en Mairie, uniquement sur rendez-vous.

La fiche de préinscription est disponible sur le site de la Ville : www.morsang.fr
Direction de la petite enfance
Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe
Tél. 01 69 25 39 45
Mail : petite.enfance@ville-morsang.fr

Documents à joindre obligatoirement au dossier de pré-inscription :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Numéro d'allocataire CAF
- Pour un enfant à naître : certificat de grossesse
- Pour un enfant qui est né : acte de naissance ou copie du livret de famille. Les parents s'engagent à transmettre, dans le délai d'un mois suivant la naissance de l'enfant, une copie de son acte de naissance ou du livret de famille. À défaut, le dossier ne pourra pas être étudié.

Une fois la demande enregistrée, un courrier de confirmation récapitulant les souhaits d'accueil est envoyé à la famille. La date de prise en compte de la pré-inscription correspond à la date de réception du dossier complet. Tout dossier incomplet sera retourné.

Attribution des places

Les demandes d'accueil régulier sont examinées par une commission composée du Maire, de l'adjointe déléguée à la petite enfance, de la Direction générale adjointe des services, de la directrice de la petite enfance, de l'équipe de direction des crèches et des adjointes et de la responsable du Relais Petite Enfance.

L'attribution des places s'effectue suivant un principe de non-discrimination, en veillant à la diversité des temps d'accueil, à la mixité sociale et à la mixité d'âge.

Les places sont attribuées en fonction de :

- l'ancienneté de la demande,
- l'adéquation entre les places disponibles et l'âge de l'enfant,
- l'adéquation des besoins de la famille avec les possibilités d'accueil de la structure.

Des places sont réservées pour les enfants en situation de handicap, à condition que l'état de santé de l'enfant soit compatible avec la vie en collectivité.

A noter : Les enfants en situation de handicap (bénéficiaires de l'AEEH) peuvent être accueillis jusqu'à leurs 5 ans révolus, en concertation avec les directrices des structures et la référente santé accueil inclusif qui évaluent sa faisabilité.

Pièces à fournir pour l'inscription définitive

Lors du rendez-vous avec la directrice de la structure en vue d'établir le contrat d'accueil de l'enfant, les familles doivent fournir un ensemble de documents médicaux, administratifs et financiers, ainsi que diverses autorisations signées.

Signature du contrat d'accueil

La contractualisation concerne tous les types d'accueils.

Le contrat d'accueil est signé conjointement par les parents et la directrice de la structure.

Il définit :

- Le rythme d'accueil de l'enfant (jours de présence, horaires d'arrivée et de départ)
- La date d'entrée et de fin de contrat
- Le nombre de jours d'absence de l'enfant

Toute demande de modification du contrat doit être exprimée par écrit, au minimum un mois avant la date souhaitée de mise en application et est examinée au regard de la capacité et des conditions d'accueil de la structure.

Période de familiarisation

Afin de prendre progressivement confiance dans les lieux et avec le personnel, l'enfant suit une période de familiarisation, accompagné d'un de ses parents. Cette période d'adaptation est obligatoire. Les étapes et dates de cette période sont définies avec l'équipe et les parents selon un protocole qui peut éventuellement être prolongé en fonction de l'enfant. Les heures de présence sont facturées selon la fréquentation réelle de l'enfant sur le premier mois pour les enfants débutant l'accueil en crèche.

Tarification

Le calcul du montant de la participation familiale s'appuie sur un taux d'effort défini par la CNAF modulé en fonction du nombre d'enfants à charge et des ressources de la famille, réactualisé chaque année au 1er janvier.

Toute modification de ressources (changement de situation familiale ou professionnelle) est à signaler auprès de la Régie petite enfance et nécessite la signature d'un avenant au contrat d'accueil. La modification tarifaire interviendra le 1er du mois suivant.

Pour les crèches collectives et familiale, la tarification est mensualisée sur la base d'un volume d'heures réservées, permettant aux familles de régler le même montant tous les mois. Des heures complémentaires peuvent toutefois être facturées en cas de dépassement des horaires prévus au contrat.

Pour la halte-garderie, la tarification est établie sur la base de la fréquentation réelle.

Assistantes maternelles agréées

Morsang-sur-Orge compte actuellement 120 assistantes maternelles indépendantes en activité, offrant une capacité d'accueil de 250 places.

La liste et les coordonnées des assistantes maternelles agréées sont disponibles :

- sur le site de la Caf monenfant.fr, rubrique « Recherche d'un mode d'accueil »
- auprès du Relais Petite Enfance *(voir page 20)*

Quelles démarches ?

Avant l'embauche :

Déposez une demande de CMG (Complément de libre choix du Mode de Garde) auprès de la CAF ou de la MSA au plus tard le mois précédent l'embauche, afin de bénéficier, sous conditions, d'une prestation qui finance partiellement les frais de garde.

Votre inscription auprès de l'Urssaf (service Pajemploi) est automatique, une fois votre demande de CMG validée.

Pendant l'embauche :

Le site www.pajemploi.urssaf.fr vous accompagne et vous guide dans toutes vos démarches de parent employeur.

La « convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile » s'applique. Elle fixe un cadre juridique, détermine les droits et obligations de chacun et vous permet d'exercer votre rôle d'employeur en définissant avec votre salarié les conditions dans lesquelles vous lui confiez votre enfant. Elle prévoit la mise en place de la formation professionnelle continue et instaure un régime de prévoyance obligatoire.

Vous devez rédiger un contrat de travail qui formalise l'ensemble des points sur lesquels vous vous êtes mis d'accord (les heures de garde de votre enfant et leur répartition sur la semaine, le nombre de semaines d'accueil sur l'année…).

Si vous confiez votre enfant régulièrement, vous devez mensualiser le salaire de votre assistant(e) maternel(le) agréé(e) (déclaration sur pajemploi ou pajemploi+).

Le service pajemploi+ permet au parent employeur de confier à l'Urssaf (service Pajemploi) l'intégralité du processus de rémunération de son salarié et de bénéficier immédiatement des prestations familiales auxquelles il a droit.

Après l'embauche :

Le site findecontrat-pajemploi.urssaf.fr met à votre disposition :

- la liste des démarches à accomplir et une estimation des salaires et indemnités à régler en fin de contrat ;
- une aide pour réaliser votre dernière déclaration et générer vos documents de fin de contrat.

Le Relais Petite Enfance se tient à la disposition des familles et des assistantes maternelles pour tout renseignement complémentaire. Toutefois, le RPE n'est pas habilité pour assurer les calculs et la rédaction des contrats.

C'est bon à savoir ! Un crédit d'impôt pour la garde d'enfant jusqu'à 6 ans

Les parents qui font garder à l'extérieur de leur domicile leurs enfants, âgés de moins de six ans au 1er janvier, bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 50 % des dépenses effectivement supportées, dans la limite de 3 500 € par an et par enfant gardé. En cas de résidence alternée ou de garde partagée, ce montant est de 1 750 € par parent, soit un crédit d'impôt maximum de 875 €.

Il s'agit des sommes versées à des assistantes ou assistants maternels agréés, des crèches, des haltes garderies, des garderies, des accueils de loisirs sans hébergement ainsi que des garderies scolaires assurées en dehors des heures de classe. Les frais de nourriture ne sont pas pris en compte.

Les aides perçues au titre de la garde des enfants, notamment le complément de libre choix du mode de garde (qui constitue l'une des aides versées dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant) et l'aide versée par le comité d'entreprise ou l'entreprise doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt.

Relais Petite Enfance

Lieu d'informations, de rencontres, d'échanges et d'animations au service des parents et des assistantes maternelles, le Relais Petite Enfance (RPE) de Morsang-sur-Orge a pour vocation de contribuer à la qualité de l'accueil individuel des enfants de moins de 4 ans.

Service municipal géré par la Ville et financé pour partie par la Caisse d'Allocations Familiales, le RPE est animé par une éducatrice de jeunes enfants.

Il a pour objectif de mettre en lien les familles et les assistantes maternelles indépendantes du territoire.

Pour les parents et futurs parents, le RPE constitue un lieu d'information essentiel.

Ces derniers peuvent y recevoir gratuitement des renseignements et des conseils sur l'ensemble des modes d'accueil des jeunes enfants sur le territoire communal.

Le RPE recense à cet égard les disponibilités des assistantes maternelles de la commune et peut apporter une réponse aux familles selon leurs besoins spécifiques d'accueil.

Il leur délivre une information générale sur le droit du travail et les aide dans leur fonction de « parent-employeur », en les accompagnant dans leurs démarches contractuelles et administratives.

Le RPE accompagne **les assistantes maternelles**, leur propose des temps de rencontre, leur offre un espace de parole où elles peuvent échanger sur leurs pratiques et expériences professionnelles et s'enrichir mutuellement.

Il les informe sur leur droit à la formation et met à leur disposition un catalogue de formations.

Il organise régulièrement des réunions ou des conférences animées par des spécialistes autour de thèmes particuliers (le développement psychomoteur, les émotions du jeune enfant, l'autorité, la convention collective, le suivi administratif des contrats…) qui concourent à leur professionnalisation.

Les assistantes maternelles et les enfants accueillis peuvent se rendre au RPE pour profiter d'ateliers éducatifs qui constituent pour ces derniers des temps d'éveil et de socialisation. De nombreuses actions, sportives, culturelles et festives sont entreprises pour encourager l'ouverture, favoriser les échanges et préparer en douceur à la vie en collectivité.

Maison de l'Enfance, 20 rue de l'Épargne (entrée côté Poste)
Tél. 01 69 46 51 95

Protection maternelle et infantile (PMI)

La Protection maternelle et infantile (PMI) est une des missions essentielles de l'action du Conseil départemental. Ouverts à tous les Essonniens, les centres de PMI sont des services de santé publique où l'on peut se rendre pendant la grossesse et jusqu'aux 6 ans de l'enfant pour recevoir conseils et soins médicaux.

Les équipes médico-psychosociales pluridisciplinaires (médecins, sages-femmes, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, infirmières, psychologues, éducateurs de jeunes enfants, conseillers conjugaux et familiaux, secrétaires...) accueillent, conseillent et suivent les futurs pères et mères, les parents et les enfants de moins de 6 ans. Certains reçoivent en consultation sur place, tandis que d'autres effectuent des visites à domicile.

Principales missions

Autour de la naissance :

- consultations médicales durant et après la grossesse
- suivi des grossesses dites « à risque » au domicile
- organisation et animation de séances de préparation à la naissance et de groupes de paroles
- conseils de puériculture et de diététique
- entretien prénatal précoce dit du « 4e mois »

Les enfants de moins de 6 ans :

- suivi médical : examens, pesées, vaccinations…
- surveillance de la croissance et du développement psychomoteur de l'enfant

Les liens parents-enfants :

- entretien d'accompagnement parental
- animation de lieux d'accueil enfants-parents, d'espaces rencontres autour de différentes thématiques
- consultation avec des psychologues

31 rue de l'Épargne
Tél. 01 69 46 09 58
Lundi et jeudi : de 13h30 à 17h00
Mardi et mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Vendredi : de 9h00 à 12h30

Pas d'avance de frais

Les consultations sont dispensées d'avance de frais. Pensez néanmoins à vous munir de votre carte Vitale lors de vos visites. Elle permettra d'assurer un meilleur suivi de votre situation et, sur la base des informations contenues dans votre carte, les consultations pourront faire l'objet d'un remboursement au Département par la Caisse primaire d'assurance maladie.

Le mot de l'élue

« Le rôle de l'école ne se limite pas qu'à la transmission des savoirs fondamentaux. Une éducation de qualité, c'est aussi celle qui aiguise la curiosité, permet de s'ouvrir aux autres et sur le monde, de s'exprimer librement et en confiance et de développer ses talents et potentiels. En partenariat avec l'Éducation Nationale, nous souhaitons offrir aux jeunes Morsaintois les meilleures conditions pour grandir de manière équilibrée et sereine. »

Florence LEBOUC,
Première adjointe au Maire chargée de la Petite enfance,
l'enfance, l'éducation et la jeunesse

Enfance

Assurer un modèle éducatif de qualité

La Ville a mis au centre de ses priorités le développement d'une politique pour les 0-11 ans coordonnée par la Direction Éducation – Petite Enfance – Enfance.

Les dispositifs co-construits par la communauté éducative soutiennent des actions éducatives sur tous les temps de vie de l'enfant.

La Ville est également partie prenante de la thématique cohésion sociale et contribue à définir une cohérence entre les politiques publiques, tournées vers la réussite, l'épanouissement et la sociabilisation de tous les enfants. Cette ambition est rappelée à travers les objectifs définis au titre du Projet Éducatif de Territoire, renouvelé jusqu'en 2025.

Quelques chiffres

- **16 écoles :** 8 maternelles et 8 élémentaires.
- **107 classes + 3 classes ULIS**
- **2 610 élèves** scolarisés
- **200 agents** dédiés à vos enfants, du service Scolaire aux animateurs du service Enfance Temps-Loisirs, en passant par les ASERN (agents de service entretien repas et nettoiement) et les ATSEM

Dotations pour les écoles

Chaque année, la Commune consacre une partie de son budget à l'acquisition de mobilier, de matériel et au financement de sorties pédagogiques :

- Fournitures scolaires (manuels scolaires, papeterie, jeux....) : 31 € par élève pour les maternelles et 41 € par élève pour les élémentaires.
- Sorties et spectacles (location de bus, réservation de spectacles) : 445 € par classe.
- Mobiliers scolaires (tables, chaises, équipement sportifs...) : 285 € par classe.

Soit au total un budget de fonctionnement de 176 031 €.

Inscrire son enfant à l'école

Pour les enfants nés en 2023 : rentrée en petite section de maternelle en septembre 2026 : inscriptions sur rendez-vous auprès du service Scolaire, à partir du 19 janvier 2026 jusqu'à fin avril 2026.

Pour les enfants déjà inscrits dans les écoles maternelles de Morsang et entrant au CP : les inscriptions se font de manière automatique. Vous n'avez pas besoin de vous rendre en mairie, sauf en cas de changement d'adresse.

Pour les nouveaux Morsaintois : sur rendez-vous auprès du service Scolaire

Pièces à joindre au dossier d'inscription (format papier uniquement) :

- livret de famille ou acte de naissance de tous les enfants composant la famille
- justificatif de domicile
- numéro d'allocataire CAF
- carnet de santé – pages des vaccins de l'enfant
- le cas échéant, certificat de radiation de l'ancienne école
- En cas de séparation, il sera également demandé de présenter le jugement notifiant le mode de garde.

Informations et rendez-vous :
Service Scolaire
Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe
Tél. 01 69 25 39 05
Mail : scolaire.morsang@ville-morsang.fr

Les vaccins obligatoires *(article L3111-1 du Code de la santé publique)*

Depuis les naissances de 2018, pour faire son entrée à l'école maternelle, 11 vaccins sont obligatoires :

- Antidiphtérique
- Antitétanique
- Antipoliomyélitique
- Coqueluche
- Infections invasives à Haemophilus influenzae de type B
- Hépatite B
- Infections invasives à pneumocoque
- Méningocoque de sérogroupe C
- Rougeole - Oreillons - Rubéole (ROR).

Projet d'accueil individualisé (PAI)

Le Projet d'Accueil Individualisé concerne les enfants atteints de trouble de la santé ou d'une maladie de longue durée, d'allergie ou d'intolérance alimentaire. Établi par un médecin en concertation avec la famille, il permet au personnel encadrant de connaître les adaptations à apporter, sur le temps scolaire mais aussi périscolaire, à la journée de l'enfant.

Si votre enfant présente une allergie alimentaire et/ou prend des médicaments, un dossier est à retirer auprès du service Scolaire. Vous devez le faire compléter par votre médecin traitant ou par un allergologue et suivre les directives inscrites sur le document.

Ce document, établi pour l'année scolaire, est à renouveler chaque année.

Si votre enfant présente une allergie alimentaire, vous devrez fournir un panier repas suivant le protocole inscrit sur le PAI. Attention, il est nécessaire de faire la réservation pour les repas (sur l'Espace citoyen – plus d'informations page 39) même si vous le fournissez.

Renseignements : service Scolaire
Tél. 01 69 25 39 05
Mail : scolaire.morsang@ville-morsang.fr

Classes spécialisées ULIS (unité locale d'intégration scolaire)

Faciliter la scolarisation des enfants en situation de handicap constitue un enjeu majeur. Le dispositif ULIS vise à permettre l'inclusion des élèves présentant différents types de troubles au sein des établissements scolaires classiques, grâce à une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins et à la mise en œuvre de projets personnalisés.

Morsang-sur-Orge compte trois classes ULIS : au sein des écoles Jaures et Buisson ULIS pour les élèves souffrant de troubles spécifiques du langage et des apprentissages, et Robespierre pour les élèves concernés par des troubles des fonctions cognitives ou mentales. Elles accueillent chacune 12 élèves.

RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Les enseignants spécialisés et les psychologues du RASED interviennent, sur demande des enseignants, sur la plupart des écoles de la ville. Ils dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Horaires des écoles

Les écoles maternelles et élémentaires accueillent vos enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Afin de ne pas perturber les plannings de la journée, une ponctualité exemplaire est demandée aux parents.

Service minimum d'accueil (SMA)

En cas de grève, le personnel enseignant a l'obligation de déclarer son intention d'y participer auprès du Directeur Académique, au moins 48 heures à l'avance. Ce dernier communique ensuite au Maire le nombre et le pourcentage prévisionnel d'enseignants grévistes.

L'organisation de l'accueil dépend du nombre d'enseignants grévistes :

- Moins de 25 % d'enseignants déclarés grévistes : le rectorat doit organiser l'accueil des enfants avec les enseignants non grévistes.
- 25 % d'enseignants déclarés grévistes ou plus : le service est assuré par la Commune et ses agents. Le lieu d'accueil est défini en fonction du nombre d'écoles impactées par la grève.

Le directeur d'école informe les familles des conséquences prévisibles de la grève sur le fonctionnement des classes. Les intentions de grève et les modalités d'accueil (accueil périscolaire, déjeuner, étude...) sont communiquées par mail, via l'Espace citoyen et sur le site de la Ville.

Nos écoles

École maternelle Ferdinand Buisson
8 place Ferdinand Buisson
01 69 46 09 46
Directrice : Mme Géraldine Feat
0910562s@ac-versailles.fr

École maternelle Marcel Cachin
3 rue des Érables
01 69 46 09 50
Directrice : Mme Magalie Hobschette
0911009c@ac-versailles.fr

École maternelle Gustave Courbet
5 rue de la Commune de Paris
01 69 46 09 66
Directrice : Mme Marine Godard
0911224L@ac-versailles.fr

École maternelle Irène Joliot-Curie
14 rue Anne Godeau
01 69 46 15 67
Directrice : Mme Fanny Martinet
0910563t@ac-versailles.fr

École maternelle Paul Langevin
26 rue de nos Efforts
01 69 46 09 70
Directrice : Mme Sandrine Tixier
0910564u@ac-versailles.fr

École maternelle Louis Pergaud
9 rue Félix Périn
01 69 46 09 64
Directrice : Mme Marie Chamoreau
0911309d@ac-versailles.fr

École maternelle Maximilien de Robespierre
4 rue Jules Vallès
01 69 46 09 43
Directrice : Mme Laure D'Arco
0910738h@ac-versailles.fr

École maternelle Henri Wallon
20 bis rue de Savigny
01 69 05 72 43
Directrice : Mme Anne-Marie Alves
0910662a@ac-versailles.fr

École élémentaire Ferdinand Buisson
4 place Ferdinand Buisson
01 69 46 09 45
Directeur : M. Yassine Ouaglal
0910454z@ac-versailles.fr

École élémentaire Marcel Cachin
2 avenue de la Guise
01 69 46 09 49
Directrice : Mme Magalie Hobschette
0911009c@ac-versailles.fr

École élémentaire Gustave Courbet
1 rue de la Commune de Paris
01 69 46 09 65
Directrice : Mme Marine Bacchetta
0911363m@ac-versailles.fr

École élémentaire Irène Joliot-Curie
2 et 4 rue Anne Godeau
01 69 46 09 39
Directeur : M. Julien Scoazec
0910457c@ac-versailles.fr

École élémentaire Paul Langevin
77 avenue de Juvisy/ rue de l'Épargne
01 69 46 09 69
Directrice : Mme Véronique Malnuit
0910456b@ac-versailles.fr

École élémentaire Jean Jaurès
11 rue Colas
01 69 25 02 09
Directrice : Mme Anne-Sophie Millory
0910453y@ac-versailles.fr

École élémentaire Maximilien de Robespierre
4 rue Jules Vallès
01 69 46 09 42
Directrice : Mme Céline Segeral
0911777m@ac-versailles.fr

École élémentaire Henri Wallon
20 bis rue de Savigny
01 69 05 72 33
Directrice : Mme Julie Lam
0910644f@ac-versailles.fr

Ville et Éducation nationale : partenaires au quotidien

Le temps de vie à l'école est réparti essentiellement entre les équipes de l'Éducation nationale et de la Ville. Leurs compétences sont les suivantes :

L'Éducation nationale définit les programmes et transmet à travers des situations d'enseignement et d'apprentissage aux enfants, les connaissances et compétences fondamentales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Elle doit aussi évaluer les progrès et acquisitions des élèves et effectuer la tenue du dossier scolaire.

L'Éducation nationale se charge des recrutements, remplacements et de la gestion du personnel enseignant.

Dans le cas des écoles maternelles, les Directeurs organisent le temps de travail des ATSEM (personnel communal) qui, pendant leur service sur le temps scolaire, sont placés sous leur responsabilité.

La Commune a la charge des écoles publiques implantées sur son territoire.

En tant que propriétaire du bâti, elle assure l'entretien, les réparations, la construction, la reconstruction et l'extension des écoles publiques. Elle a également la charge des équipements, des crédits d'équipement (fourniture du mobilier scolaire), de fonctionnement et d'entretien des écoles.

Le Conseil Municipal définit la carte de sectorisation scolaire, qui détermine l'affectation des enfants en fonction de leur lieu de résidence.

La Commune assure l'encadrement hiérarchique et managérial (recrutement, remplacement, évaluation) du personnel municipal : personnels des écoles (ATSEM, ASERN) et agents périscolaires.

Elle met en place et coordonne les activités périscolaires (pause méridienne, service de garderie matin et soir) ainsi que les études surveillées.

Même si cette compétence est facultative, la Commune a fait le choix d'assurer la restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires grâce à sa cuisine centrale.

La Ville auprès des écoles

Si les écoles maternelles et élémentaires sont gérées par l'Éducation nationale, la Ville et ses services municipaux restent pleinement mobilisés pour accompagner enseignants et élèves, et leur offrir les meilleures conditions d'apprentissage.

Outre des projets d'envergure tels que le déploiement des classes numériques mobiles, l'installation d'écrans numériques interactifs, l'extension de l'école maternelle Langevin, la mise en place des cours oasis ou encore la création d'un nouveau centre de loisirs maternel Robespierre… D'autres actions, moins visibles, sont pourtant tout aussi importantes et perdurent grâce à l'engagement constant des services municipaux et des associations morsaintoises.

De la Maison de l'Environnement au service Culturel en passant par celui des Sports et la Micro-Folie, les écoliers bénéficient d'ateliers de découverte et de sensibilisation tout au long de l'année.

La culture pour tous !

Théâtre, magie, musique... Parce qu'il est important de rendre la culture accessible à tous et surtout dès le plus jeune âge, le service Culturel propose, tout au long de l'année, des représentations à destination des écoles maternelles et élémentaires.

En parallèle, la Micro-Folie joue un rôle clé dans cet accompagnement en proposant des ateliers pédagogiques en lien avec les spectacles ou spécialement conçus à la demande des enseignants sur des thèmes précis qui permettent aux élèves de développer leur sensibilité artistique. Ces moments d'échange permettent aux enfants de mieux comprendre les œuvres qu'ils découvrent, d'exprimer leurs émotions et d'enrichir leur vocabulaire artistique.

Le conservatoire Maurice Ravel, enfin, intervient depuis plus de 10 ans sur le temps scolaire auprès des élèves et ce, dès la maternelle, donnant lieu à chaque fin d'année à des spectacles organisés dans les écoles.

Sport à l'école

Cette année encore, avec « le Sport à l'école », tous les écoliers de la ville vont bénéficier d'initiations à de nombreuses disciplines grâce à l'Amicale Laïque, Morsang Volley, Morsang-Fleury Handball, le Tennis Club Morsaintois et le soutien actif du service des sports grâce au recrutement, l'année dernière, d'un éducateur sportif qui intervient dans les écoles et sur les temps extrascolaires. Des rencontres inter-écoles sont ensuite organisées en fin d'année scolaire pour faire vivre aux enfants des moments inoubliables.

Cross de la Ville

C'est le rendez-vous incontournable du mois de mai. Organisé en partenariat avec l'Office pour la Promotion du Sport, les écoles et les acteurs sportifs de la commune, le Cross de la Ville incarne pleinement les valeurs de partage, d'effort et de bonne humeur. Accessible à tous, quels que soient l'âge ou le niveau, ce moment convivial réunit coureurs amateurs, clubs locaux, familles et scolaires autour d'un seul mot d'ordre : le plaisir de bouger ensemble. Plusieurs parcours sont proposés, adaptés aux plus jeunes comme aux plus aguerris.

Plus de 1 800 participants (un record !) se sont présentés le 18 mai 2025 sur la ligne de départ. Petits et grands ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour faire gagner leur quartier. Félicitations à Joliot-Curie qui a remporté le trophée, et **rendez-vous le 31 mai 2026 pour la 51e édition !**

Permis piéton et permis internet

Parce qu'il est essentiel d'accompagner et de sensibiliser la nouvelle génération, les agents de la Police municipale interviennent également dans les écoles dans le cadre des dispositifs « permis piéton » et « permis internet ».

Mis en place au printemps 2025, **le « permis piéton »** est un dispositif essentiel pour sensibiliser les élèves de CE2 à la sécurité et aux dangers dans les rues, en leur enseignant les bons gestes et réflexes pour circuler en ville.

Autre initiative, **le « permis internet »** est proposé à toutes les classes de CM2. Dans ce cadre, les élèves bénéficient d'une sensibilisation en faveur d'un usage vigilant, sûr et responsable d'Internet. Grâce à un kit pédagogique, des histoires, des quiz et des buzzers, l'apprentissage se fait de façon ludique.

Jardiner au naturel

Jardinage, rucher, oiseaux, écomobilité… la Maison de l'Environnement intervient chaque année sur le temps scolaire auprès d'une trentaine de classes volontaires, en lien avec les projets portés par les enseignants.

Ces animations permettent aux enfants de découvrir les miracles de la nature et de comprendre l'importance de soigner notre environnement.

Fête de l'Enfance : rendez-vous le 30 mai 2026 !

Pensée pour les enfants et leurs familles, cette journée festive célèbre la joie de grandir, de découvrir et de s'amuser ensemble.

Au programme : activités sportives, ateliers créatifs, maquillage, structures gonflables, jeux en plein air et bien d'autres surprises pour faire le plein de rires et de souvenirs. Des stands de restauration et de gourmandises seront présents tout au long de l'événement pour prolonger le plaisir en toute convivialité.

Des calculatrices pour l'entrée en 6ème

C'est désormais une tradition. Pour récompenser les élèves de CM2 de leurs efforts, la Ville leur offre en fin d'année scolaire une calculatrice scientifique « spéciale collège », marquant symboliquement leur passage au collège tout en soulageant les familles de cet achat.

De quoi ne plus avoir peur des mathématiques !

Sorties scolaires et classes de découverte

Consciente de l'importance éducative et humaine des sorties scolaires et autres classes de découverte, projets portés par les enseignants volontaires, la Ville participe activement à leur faisabilité, par une aide financière ou matérielle, en assumant par exemple le coût du transport. Cet engagement vise à réduire le montant restant à charge pour les familles, afin que chaque enfant puisse bénéficier de ces séjours, quel que soit le budget du foyer.

La classe transplantée ou classe de découverte est un projet porté par les écoles qui vise à permettre à deux classes (élèves, enseignants et accompagnateurs) de partir pour un court séjour de quelques jours avec nuitées pour vivre une expérience scolaire et ludique avec leurs camarades ailleurs que dans leur école. Véritable découverte pour certains enfants, cette expérience permet parfois à certains enfants de découvrir la vie en société tout en apprenant et en participant à un projet de classe riche en apprentissages.

Visite au Mémorial de Caen

Pour terminer l'année scolaire 2024-2025 en beauté, les élèves de CM2 de l'école Gustave Courbet ont profité d'une journée chargée d'histoire et de sens au Mémorial de Caen.

Un grand bravo et merci aux enseignants qui ont porté ce projet, soutenu par la Ville par la mise à disposition d'un bus.

Travaux dans les écoles : pas de répit pendant les vacances

Tout au long de l'été, alors que les écoliers profitaient d'une pause bien méritée, les agents municipaux et les entreprises prestataires de la Ville n'ont pas chômé pour préparer la rentrée scolaire !

Grand ménage, entretien, petits et gros travaux… Chaque été, tout est mis en œuvre pour accueillir les élèves dans les meilleures conditions.

Petit tour des travaux réalisés…

Groupe scolaire Langevin

- Pose d'une clôture et d'un portillon à côté de l'extension afin d'empêcher l'accès aux élèves.

École Jaurès

- Pose d'un skydome (hublot de plafond) dans la cage d'escalier.

École Pergaud

- Cloisonnement dans les toilettes des filles.
- Réparation de l'ascenseur.
- Peinture de 4 classes et du dortoir.

Groupe scolaire Wallon

- Remplacement des luminaires « néon » par des « leds ».
- Réparation du système anti-panique dans le préau.
- À venir cet automne : réparation de la chaudière pour la période hivernale.

Groupe scolaire Buisson

- Réfection de la toiture des sanitaires.
- Pose d'un faux plafond dans les sanitaires.
- À venir en septembre : réparations des jeux de la cour de récréation.

Groupe scolaire Courbet

- Remplacement des luminaires « néon » par des « leds ».

Groupe scolaire Curie

- Réparation du réseau de chauffage entre les deux bâtiments.
- Mise en place d'un revêtement PVC dans certaines salles de classe.
- Rehaussage des clôtures de la cour.

Robespierre : démolition et reconstruction du centre de loisirs maternel

Cet été, le chantier pour la construction du nouveau centre de loisirs Robespierre a commencé.

Première étape : la démolition complète de l'ancien bâtiment, avec le retrait des huisseries, la dépose de la toiture, la démolition des murs et l'évacuation des gravats.

La place est désormais nette pour accueillir la création de la dalle ciment pendant les vacances d'automne, avant de poser les cloisons et de monter le bâtiment au début de l'année 2026.

L'objectif ? Offrir un établissement plus grand, plus moderne, plus fonctionnel et pensé pour répondre aux besoins des enfants de la commune.

Respectueux de l'environnement et conforme aux dernières normes environnementales, le futur établissement de plus de 800 m^2 sera à la fois plus moderne et fonctionnel.

Il permettra de doubler les capacités d'accueil pour les enfants de maternelle, passant de 100 actuellement à 200, et de répondre ainsi aux besoins croissants des parents. Les enfants de maternelle de toute la commune pourront s'y retrouver les mercredis et les vacances scolaires, ce qui favorisera la mixité et leur permettra de bénéficier d'activités adaptées à leur âge.

Montant estimé des travaux : 2 193 175 €

Subventions :

- Département de l'Essonne : 433 164 €
- Région Ile-de-France : 396 620 €

Un financement complémentaire a également été sollicité auprès de la CAF.

Les parents d'élèves : acteurs et partenaires essentiels

Représentants des parents d'élèves

Les parents sont partie prenante dans la communauté éducative, aux côtés des enseignants et des agents communaux qui travaillent dans les écoles avec un objectif partagé : offrir aux élèves les meilleures conditions de réussite.

Les parents disposent ;

- d'un droit d'information (carnets de correspondance, bulletins trimestriels) permettant un meilleur suivi de la scolarité de leurs enfants,
- d'un droit de réunion à titre individuel ou collectif, dans le cadre de rencontres avec les enseignants ou les autres personnels de l'établissement,
- et d'un droit de participation, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, leur permettant de s'impliquer dans la vie de l'école ou de l'établissement.

Les représentants de parents d'élèves, élus chaque année avant la 7e semaine suivant la rentrée, siègent aux Conseils d'école (maternelle et élémentaire) ou aux Conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline des collèges et lycées. Ils siègent en outre dans plusieurs instances de concertation aux niveaux départemental, régional et national, ainsi que dans l'Enseignement Supérieur.

Dans le premier degré, on recense autant de représentants que de classes dans l'école. S'il n'y a pas assez de candidats, le chef d'établissement procède à un tirage au sort après le scrutin.

L'adhésion à une association de parents d'élèves n'est pas obligatoire, même pour siéger au Conseil d'école comme représentant de parents d'élèves.

Chaque année, de nouveaux représentants sont élus. Vous trouverez leurs coordonnées dans les tableaux d'affichage positionnés devant chaque école.

Conseils d'écoles

Le Conseil d'école est composé de son président (directeur ou directrice de l'école), du Maire ou son représentant, d'un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal, des enseignants et remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions, des représentants des parents d'élèves et du délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre. Il établit et vote le règlement intérieur de l'école. Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école. Il donne son avis sur les questions concernant la vie de l'école, notamment sur les actions pédagogiques et éducatives, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration, l'hygiène, la sécurité...

Le Conseil périscolaire

Afin que les conseils d'écoles puissent traiter des sujets qui les concernent réellement (pédagogie, temps scolaire, projet), la Municipalité a souhaité organiser des réunions de préparation de ces conseils avec les représentants de parents d'élèves, afin de répondre à leurs questions et de travailler sur les sujets qui concernent les bâtiments et/ou le temps périscolaire (pause méridienne, escapade, temps loisirs).

Des groupes de travail ont également été constitués pour améliorer, avec les parents, certains points et assurer la plus grande transparence : restauration scolaire, tarifs, circulation autour des écoles, QPV.

Conseil Municipal des Enfants : Les enfants ont la parole !

Mis en place en 2023 à destination des élèves de CM1/CM2, le Conseil Municipal des Enfants a vocation à favoriser l'émergence d'une vie démocratique, citoyenne et responsable dès le plus jeune âge afin de faire de chaque enfant un citoyen, conscient de ses droits et de ses devoirs, impliqué dans son quotidien.

Accompagnés par Joanna, animatrice du service Enfance, les représentants de chaque école sont répartis en commissions de travail. Solidarité, relations intergénérationnelles, sécurité, sport, culture et loisirs, environnement... Ils peuvent exprimer leurs idées, construire et mettre en place leurs projets.

Au cours de ces deux premières années d'existence, les jeunes élus ont témoigné d'un grand sérieux et d'une grande implication. Parmi les projets et réalisations de l'année dernière, citons noramment le concours de ramassage de déchets, la création de panneaux de signalisation pour inviter les automobilistes à ralentir aux abords des écoles, la mise en place d'un banc de l'amitié dans chaque cour d'école, des visites et échanges intergénérationnels avec les pensionnaires de l'Ehpad des Merisiers, ou encore la prmeière boum des CM2 qui a rencontré un grand succès en juillet dernier !

La pause méridienne

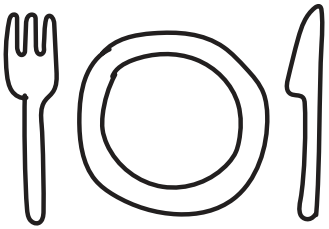

La pause méridienne s'inscrit dans la journée de l'enfant, il est donc comme tous les autres moments un temps éducatif, où l'enfant continuera à grandir en s'appropriant de nouveaux savoir et en développant de nouveaux comportements.

C'est un moment convivial, de plaisir, de détente et de dialogue pour tous les enfants. C'est également un temps d'éducation nutritionnelle et de découverte de saveurs nouvelles. Ce service est placé sous la responsabilité de la Municipalité.

Les services Enfance, Ecoles-Entretien et Cuisine Centrale en assurent la gestion. Les équipes d'adultes encadrantes sont composées des directeurs et d'ajoints, d'animateurs référents, d'ATSEM et ASERN.

Restauration scolaire

Le service de Restauration municipale élabore quotidiennement, et sans interruption dans l'année, l'ensemble des repas des scolaires, des crèches et des seniors, à partir des matières premières. L'ensemble des repas est confectionné au sein de la Cuisine centrale qui livre chaque jour les seize offices de la ville, les trois crèches collectives, et l'ensemble des bénéficiaires du portage à domicile ainsi que la salle des familles.

Ce sont près de 2200 repas qui sont produits chaque jour.

La vocation de ce service consiste à donner envie aux enfants de goûter à tout à travers des menus variés, équilibrés et appropriés en collectivité selon tous les âges des convives.

Les filières locales y sont développées, de nouvelles recettes sont régulièrement expérimentées et mises en production, les labels sont recherchés, le bio devenu un incontournable, les repas à thèmes y sont régulièrement proposés.

Des visites périodiques sont organisées pour les parents d'élèves, les enfants et plus largement pour les convives qui en font la demande.

Le service est également en charge des moments forts de l'année et de l'événementiel et réalise à ce titre des repas haut de gamme.

Menus

La restauration scolaire a une vocation collective, elle ne peut répondre à des préférences ou des convenances personnelles.

Le repas servi garantit l'équilibre alimentaire défini par le Programme National Nutrition Santé.

Le personnel encadrant ayant pour mission de faire découvrir toutes les saveurs aux enfants, il sera demandé aux enfants de goûter à tout.

Un menu de remplacement (sans porc) est proposé. Les familles qui souhaitent que leurs enfants en bénéficient doivent le signaler.

Les restrictions pour convenance personnelle ne sont pas prises en compte (par exemple : ne mange pas de viande, ne mange pas d'épinards...).

Allergies et régime alimentaire :

Pour les enfants astreints à un régime alimentaire pour des raisons de santé, l'accueil sur le temps du midi est possible s'il y a :

- Validation d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).
- Un repas fourni par la famille (panier-repas)

Commissions menus

Trois types de commissions voient le jour en 2024 :

- Commission menus pour les scolaires
- Commissions menus pour les crèches
- Commissions menus pour les bénéficiaires du portage et de la salle des familles.

Ces commissions ont pour objectif d'expliquer les menus, leur composition, les équilibres alimentaires tant en qualité et en quantité qui sont imposés par la réglementation qui régit la restauration en collectivité. Véritables lieux d'information et d'échanges, elles permettent à chaque convive de comprendre ce qu'il trouve dans son assiette.

Gestion du gaspillage

En 2024 a été lancée une grande campagne de réflexion sur le gaspillage alimentaire. Des collectes et pesées des déchets alimentaires ont été organisés dans quatre écoles de la ville et dans une crèche collective. L'analyse des données collectées a conduit la Commune à expérimenter une adaptation des menus. Le retour de cette expérience fera l'objet d'échanges avec les représentants des parents d'élèves avant les vacances de la Toussaint afin d'envisager - ou pas - sa généralisation durant toute l'année scolaire.

Menus des cantines

Retrouvez les menus sur notre site :
www.morsang.fr/les-menus/

Avant et après l'école : les ESCAPADES
Espace, Savoir, Création, Accueil, Projet, Activités, Détente, Échanges

Maternelle	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h-8h30	Escapade		Centre de loisirs	Escapade	
8h30-11h30	École			École	
11h30-13h30	Pause méridienne			Pause méridienne	
13h30-16h30	École			École	
16h30-19h	Escapade			Escapade	

Élémentaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00-8h30	Escapade		Centre de loisirs	Escapade	
8h30-11h30	École			École	
11h30-13h30	Pause méridienne			Pause méridienne	
13h30-16h30	École			École	
16h30-18h00	Escapade ou étude			Escapade ou étude	
18h00-19h00	Escapade après étude			Escapade après étude	

Matin : Tous les enfants scolarisés à l'école sont accueillis de la petite section maternelle au CM2 de 7h00 à 8h30 sur leur école.

Soir :

Pour les maternels :
Tous les enfants scolarisés de la petite à la grande section sont accueillis de 16h30 à 19h00, le goûter est fourni par la Ville.

Pour les élémentaires (plusieurs possibilités) :

- Étude surveillée de 16h30 à 18h00, encadrée par des enseignants et des intervenants extérieurs de niveau Bac (goûter fourni par la famille). L'inscription est obligatoire sur l'Espace citoyen. L'étude est facturée sur la base d'un forfait 1-2 jours ou 3-4 jours
- Accueil périscolaire du soir de 16h30 à 19h00 (goûter fourni par la mairie)
- Étude surveillée + accueil périscolaire post-étude de 18h00 à 19h00

Les mercredis

Les enfants sont accueillis de la petite section maternelle au CM2 directement sur leur école de 7h00 à 19h00.

Vous pouvez déposer vos enfants de 7h00 à 9h00 le matin et les récupérer à partir de 16h30 jusqu'à 19h00.

Chaque centre est sous la responsabilité d'un directeur (BAFD ou stagiaire) et d'une équipe d'encadrement constituée d'au moins 50 % d'animateurs diplômés BAFA.

Un projet pédagogique sur chaque centre est disponible pour les familles.

Le service Enfance Temps-loisirs

Le service Enfance Temps-loisirs a pour mission d'assurer l'accueil et le suivi des enfants en dehors des temps scolaires (hors études surveillées qui relèvent du service scolaire).

Les accueils du matin, du soir, pendant les déjeuners, les mercredis ou les vacances scolaires sont organisés pour répondre aux besoins essentiels de l'enfant, dans des conditions propices à son épanouissement, tout en respectant son rythme biologique et en répondant aux priorités éducatives fixées par la Municipalité.

Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe
Tél. 01 69 25 39 36
Mail : tl@ville-morsang.fr

Inscriptions et réservations obligatoires sur tous les temps périscolaires et extrascolaires

- **Restauration et mercredis :** 8 jours ouvrés avant la date.
- **Escapade** du matin et du soir : 3 jours ouvrés avant la date.
- **Vacances scolaires :** ouverture de la période d'inscription 3 semaines avant la date du 1er jour des vacances (ceci pour permettre de constituer les équipes en fonction du nombre d'enfants inscrits et de respecter les taux d'encadrement et la limite des capacités d'accueil). Passé ce délai, les enfants seront inscrits sur liste d'attente.

Conformément au règlement intérieur, toute absence non justifiée auprès du service Régie dans les 8 jours fera l'objet d'une surfacturation.

A noter ! La Commune a fait évoluer le règlement intérieur des activités municipales et du fonctionnement de la régie recettes, voté en Conseil municipal du 25 juin 2025. Consultable sur l'Espace citoyen et le site internet de la Ville, ce règlement a pour objectif de définir les conditions et modalités financières d'accès aux différentes activités et services proposés aux familles.

Vacances scolaires

		Période d'inscription aux accueils de loisirs
Rentrée scolaire	Lundi 1er septembre 2025	
Vacances de la Toussaint	Du samedi 18 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025	Du 22 septembre au 1er octobre
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026	Du 24 novembre au 3 décembre
Vacances d'hiver	Du samedi 21 février 2026 au lundi 9 mars 2026	Du 26 janvier au 4 février
Vacances de printemps	Du samedi 18 avril 2026 au lundi 4 mai 2026	Du 23 mars au 2 avril
Pont de l'Ascension	Du mercredi 14 mai 2026 au lundi 18 mai 2026	Fermé
Vacances d'été	Samedi 4 juillet 2026	Du 25 mai au 10 juin

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

Zoom sur... les colonies d'été et séjours vacances

Chaque année, la Ville de Morsang propose une sélection de colonies d'été à destination des enfants (4-11 ans) et des adolescents (11-17 ans). Des séjours variés et dynamiques, organisés en juillet et en août, pour éveiller la curiosité et créer des souvenirs !

Les tarifs sont déterminés en fonction du quotient familial.

Pour inscrire votre enfant, remplissez le formulaire de préinscription disponible sur le site internet de la ville et retournez-le avant la date indiquée à colonie@ville-morsang.fr. N'oubliez pas de renseigner votre QF.

Les centres de loisirs pendant les vacances scolaires

Les centres de loisirs municipaux accueillent tous les enfants de Morsang-sur-Orge, de la petite section maternelle au CM2 de 7h00 à 19h00.

Vous pouvez déposer vos enfants de 7h00 à 9h00 le matin et les récupérer à partir de 16h30 jusqu'à 19h00. En cas de retards répétitifs, une surfacturation pourra être appliquée, ainsi qu'une non-acceptation de votre enfant sur cette activité.

En fonction des capacités d'accueils des centres et du taux d'encadrement, **les enfants sont répartis selon leur âge sur quatre centres de la ville :**

Petite et moyenne sections	**Centre de loisirs Courbet** *rue de la Commune de Paris* *Tél. 01 69 04 86 81*
Grande section et CP	**Centre de loisirs Buisson** *place Ferdinand Buisson* *Tél. 01 69 46 37 82*
CE1 et CE2	**Centre de loisirs Robespierre élémentaire** *rue Jules Vallès* *Tél. 01 69 46 09 42*
CM1 et CM2	**Centre la Source** *rue Colas* *Tél. 06 38 21 35 06*

Tous les centres sont déclarés au ministère de la Cohésion Sociale (SDJES) en respect de la réglementation en vigueur.

Chaque centre est sous la responsabilité d'un directeur diplômé ou stagiaire et d'une équipe d'encadrement constituée d'au moins 50 % d'animateurs diplômés BAFA.

Un projet pédagogique sur chaque centre est disponible pour les familles.

L'accueil des enfants à besoins éducatifs spécifiques *est possible dans les accueils de loisirs si votre enfant est scolarisé. Cet accueil doit faire l'objet d'une attention et d'une prise en charge particulières.*

Pour préparer au mieux leur accueil, les parents sont invités à prendre contact avec le Service Temps-loisirs : tl@ville-morsang.fr pour une mise en place d'un protocole d'accueil individualisé et évolutif.

Service Régie

Le service Régie gère les dossiers des familles en lien avec le service scolaire. Il est en charge du calcul du quotient familial, de la facturation et du recouvrement des factures.

Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe
Tél. 01 69 25 39 00 (standard)
Mail : regie@ville-morsang.fr

Modalités de paiement

Le paiement des factures peut s'effectuer :

- sur votre Espace citoyen, par carte bancaire
- en mairie auprès du service Régie :
  - par carte bancaire
  - par chèque
  - en espèces (faire l'appoint)
  - en CESU papier (hors restauration et écoles d'arts)
- par prélèvement automatique (document à remplir sur l'Espace citoyen)
- par virement bancaire sur le compte de la régie
- Chèque vacances (uniquement pour les colonies)

Les factures sont payables à réception et au plus tard le dernier jour du mois courant. Passé ce délai, le Trésor Public procédera au recouvrement des factures impayées en adressant aux familles un avis des sommes à payer.

Le non-paiement répétitif des factures pourra conduire à l'exclusion du service.

Simplifiez vos démarches avec l'Espace citoyen !

Vous pouvez, en quelques clics, visualiser les informations liées à votre foyer, procéder à toutes les préinscriptions de vos enfants, de la restauration scolaire aux centres de loisirs en passant par les vacances avec le programme Oxyjeune, mais aussi procéder aux désinscriptions et au paiement de vos factures en ligne.

Rendez-vous sur la page d'accueil du site www.morsang.fr

QF : votre allié simplicité

Calculé chaque année pour toute l'année scolaire, le quotient familial permet d'adapter la participation financière des familles, en fonction de leurs revenus, aux coûts des activités municipales. Il est indispensable de le faire établir pour ne pas se voir appliquer le tarif le plus élevé.

Pour quoi faire ?

Selon le quotient familial, le tarif des prestations municipales varie. Pour un repas par exemple, le prix peut varier de 1 € à 6,36 €.

Le quotient familial est utilisé pour :

- les accueils périscolaires (matin/soir)
- les études
- la restauration scolaire
- le centre de loisirs (mercredis et vacances)
- les colonies de vacances
- les écoles d'art (conservatoire et ateliers d'arts plastiques)

Quelle formule de calcul ?

La modification de la grille tarifaire a été approuvée en octobre 2023 et réactualisée en juin 2025. Travaillée main dans la main avec les représentants des parents d'élèves, la formule utilise désormais le quotient familial CAF (calculé du 1er septembre au 31 août) et propose des paliers compris entre 300 et 2300. L'objectif est avant tout de proposer un calcul juste et équilibré pour chaque famille, en évitant les effets de seuils, tout en assurant une stabilité des dépenses de la collectivité.

Comment le faire calculer ?

Désormais, le service Régie peut récupérer automatiquement le quotient CAF des familles ayant fourni leur numéro d'allocataire.

Dans le cas où les familles s'opposent à la transmission de ces données, elles doivent fournir elles-mêmes leur « Attestation de quotient CAF » via leur Espace citoyen ou par mail au service Régie, **avant le 28 septembre 2025.**

Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, il faudra fournir les avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 des personnes composant le foyer.

Attention, si votre quotient familial n'est pas calculé, le tarif maximum sera appliqué par défaut.

Le mot de l'élue

« *Avoir une jeunesse mobilisée est une véritable chance pour une commune. Nos jeunes sont notre avenir et nous devons soutenir leur réussite et leurs projets ! Les jeunes n'ont pas besoin d'assistanat, ils ont besoin qu'on ait confiance en eux et qu'on leur donne le « coup de pouce » qui leur permet de grandir !* »

Karine Nachtergaele
Conseillère déléguée à la Réussite des jeunes et à la citoyenneté

Jeunesse

Être à l'écoute de nos jeunes

La Ville de Morsang-sur-Orge s'attache à développer des dispositifs pour permettre aux jeunes Morsaintois de s'émanciper et de trouver des activités qui leur ressemblent.

À leurs côtés au quotidien, le service jeunesse leur propose de multiples activités en fonction de leur âge et de leurs centres d'intérêts (ateliers, stages, séjours de vacances), mais leur donne également l'opportunité de s'accomplir dans leur vie personnelle et de se construire : stages de 3ème et de 2nde dans les services municipaux, contrats d'apprentissage, services civiques, dispositifs T'Cap, jobs d'été, soutien scolaire, stages de remobilisation… Tous les outils sont développés pour donner confiance à nos jeunes !

Quelques chiffres

- **80 :** c'est le nombre de jeunes recrutés chaque année, pour une accomplir une semaine de travail au sein des services municipaux. C'est pour certains la première expérience professionnelle accessible aux jeunes de 16 à 25 ans.
- **18 jeunes** ont bénéficié d'une aide financière en 2024-2025 dans le cadre du dispositif T'Cap.
- **30 jeunes** ont bénéficié de la formation BAFA Base et 16 à la formation Perfectionnement
- **13 jeunes** de 15-17 ans ont eu l'opportunité de découvrir l'Europe l'été dernier, grâce aux séjours proposés en Italie et en Ecosse et Irlande
- **27 jeunes** de 11-14 ans ont eu l'opportunité de partir en montagne, au bord de la mer et à la campagne durant l'été 2025.

Cérémonie des bacheliers

Depuis deux ans, les bacheliers de l'année sont mis à l'honneur et reçoivent un prix pour leurs résultats au Bac grâce à la remise de chèques cadeau utilisables dans de nombreux magasins : 20 € pour les bacheliers, 40 € pour les mentions Assez Bien, 60 € pour les mentions Bien et 80 € pour les mentions Très Bien !

Cette année, ce sera **le 14 novembre à 19 heures**, salle Pablo Neruda !

Ne ratez pas la date et inscrivez-vous à cabinetdumaire@ville-morsang.fr en envoyant la copie de votre relevé de notes.

Collèges, lycée

Collège Jean Zay

8 rue Jules Vallès
Tél. 01 69 04 03 50
Mail : ce.0910042B@ac-versailles.fr
https://clg-zay-morsang.ac-versailles.fr/
Principale : Thomas D'Hour

Collège Charles Péguy

9 rue de Viry
Tél. 01 69 04 78 01
Mail : ce.0911488Y@ac-versailles.fr
https://clg-peguy-morsang.ac-versailles.fr/
Principale : Mme Nadia Montreuil

Lycée professionnel André-Marie Ampère

12 bis route du Bois Pommier
Tél. 01 69 04 04 34
Mail : ce.0911037H@ac-versailles.fr
https://lyc-ampere-morsang.ac-versailles.fr/
Proviseure : M. Etienne Galand

Le Service Municipal de la Jeunesse

Tout au long de l'année, les équipes du Service Municipal de la Jeunesse (SMJ) accueillent les jeunes dans la salle Nelson-Mandela, située dans l'enceinte du Château. Ce lieu ouvert à tous est dédié aux rencontres et aux échanges pour les jeunes Morsaintois.

Le SMJ a pour objectif de favoriser l'autonomie des jeunes Morsaintois tout en proposant des activités socioculturelles et de loisirs. Il est également à leur écoute pour les orienter en fonction de leurs besoins, mettre en place des espaces de socialisation et d'expression, les impliquer dans la vie locale.

Le SMJ couvre deux secteurs :
- L'Animation Jeunesse
- La Permanence Action Jeunesse (PAJ)

Service Municipal de la Jeunesse
6 rue Jean Raynal (Château)
Tél. 01 69 04 09 02
Mail : smj@ville-morsang.fr

Accueil en période scolaire :
Mardi, jeudi et vendredi : 16h00-18h30
Mercredi et samedi : 13h30-18h30

Accueil vacances scolaires :
Du lundi au vendredi : 10h00-12h00 et 13h30-18h30
Samedi : 13h30-18h30
Et en soirée en fonction du planning d'activités.

Zoom sur... DÉSHARCELEMENT

Depuis plusieurs années, le service jeunesse s'engage, en partenariat avec la CAF, dans des projets créatifs autour des courts-métrages.

En 2024, une dizaine de jeunes adhérents de l'Espace Mandela ont choisi de travailler sur le thème du harcèlement, un sujet qui les touche particulièrement.

Accompagnés et conseillés par des professionnels pendant deux mois, ces jeunes ont pu découvrir les différents métiers de l'audiovisuel (écriture, cadrage, montage...) et suivre attentivement toutes les étapes de conception du projet.

Présenté au public fin novembre 2024, leur court-métrage a rencontré un franc succès et a permis d'engager une réflexion collective sur le harcèlement et ses conséquences.

Zoom sur... Les Éclaireurs

Cette année, durant plusieurs mois, une vingtaine de jeunes de Morsang-sur-Orge, Le Plessis-Pâté et Brétigny-sur-Orge, accompagnés par leurs services jeunesse, ont découvert les coulisses du spectacle vivant avec le dispositif Les Éclaireurs, proposé par le Théâtre de Brétigny.

Sorties, ateliers, rencontres artistiques, choix des spectacles à programmer, création d'un logo, conception des outils de communication, accueil du public… Les jeunes ont ainsi découvert et expérimenté toutes les facettes de la programmation culturelle.

À Morsang, ils ont choisi de faire briller le parcours de Nach, danseuse et chorégraphe, à travers une performance mêlant récit de vie, vidéo, photos et danse krump. Une prestation à la fois intime, vibrante et inspirante proposée au mois de mai au théâtre de l'Arlequin.

Ce beau projet s'est clôturé début juillet par une escapade artistique de quatre jours au festival d'Avignon, plus importante manifestation de théâtre et de spectacle vivant au monde !

Bravo et merci aux jeunes pour leur implication dans ce projet… et merci aux animateurs qui les ont accompagnés.

L'Animation Jeunesse

Destiné aux jeunes Morsaintois âgés de 11 à 17 ans, le Secteur Animation Jeunesse a pour objectif de proposer des animations, des initiations, des découvertes et surtout du plaisir dans un cadre éducatif, sécurisé et plein de vie.

Le projet pédagogique est centré sur la cohésion, la socialisation et sur l'autonomie dans le respect des droits de l'enfant et de son environnement.

A cet égard, le service permet aux jeunes :

- De vivre des loisirs en toute sécurité,
- De découvrir ou d'approfondir des nouvelles pratiques culturelles, sportives, scientifiques, numériques et d'expressions,
- De retrouver leurs amis ou d'en rencontrer de nouveaux,
- De partager des expériences enrichissantes,
- De communiquer avec d'autres jeunes venant de quartiers différents ou d'un autre collège ou lycée

En outre, en lien avec les autres services municipaux (culture, sport, solidarité…), le service développe de multiples actions au sein des quartiers.

L'Espace Nelson Mandela, structure de loisirs pour les 11 / 17 ans

L'Espace Nelson Mandela regroupe les accueils périscolaires et extrascolaires du « Club Ados ».

Lieu convivial de rencontres et de partage, il propose tout au long de l'année un dispositif d'aide aux devoirs ainsi qu'une multitude d'activités artistiques, culturelles, ludiques (jeux de société, tournois, etc.), mais aussi divers ateliers d'initiation à la danse, à la cuisine…

La salle dispose en outre d'un baby-foot, d'un billard, d'un mini-bar sans alcool, d'une sono et d'un coin lecture.

La structure accompagne la mise en place des projets portés par les jeunes (élaboration, accompagnement, réalisation).

En complément des animations de l'année, le SMJ propose, à chaque période de vacances scolaires, le programme « OXYJEUNE ». Ces formules vitaminées offrent un large éventail d'activités et de découvertes. En été comme en hiver, dans le cadre de ces sessions, des mini séjours sont organisés en France et à l'étranger.

Pour y accéder, l'adhésion est obligatoire (au prix symbolique de 5 € par année scolaire) et s'effectue auprès du service jeunesse.

Salle Nelson Mandela (Château)
Tél. 01 69 51 30 38

La Permanence Action Jeunesse : Accueillir, accompagner et soutenir les jeunes

Lieu d'accueil et d'échange bienveillant, anonyme et gratuit, la PAJ reçoit les jeunes de 12 à 25 ans.

Orientation, formation, emploi, vie sociale, loisirs, santé, logement, quotidien… Elle vise à apporter une première réponse aux questions que se posent les jeunes et les aide à surmonter certaines problématiques auxquelles ils sont confrontés.

Outre une information sur les principaux dispositifs s'adressant à la jeunesse, elle propose conseils et accompagnement selon les profils et besoins particuliers de chacun.

C'est un lieu d'écoute, de dialogue, d'échanges, de propositions, de rencontres avec des professionnels et des acteurs locaux.

Information et documentation

Labellisée par le réseau des Points d'Information Jeunesse, la PAJ est un espace public de proximité où sont réunies de nombreuses informations pratiques de niveau local, départemental, régional, national et européen, régulièrement actualisées et facilement accessibles au plus grand nombre. On y trouve la documentation nationale et régionale du CID, la documentation départementale du CIJ, ainsi qu'une documentation locale en libre consultation sur :

- L'emploi (recherche et accompagnement)
- Les formations qualifiantes et diplômantes
- L'orientation scolaire (BEP, BAC, études supérieures)
- La santé (sexualité, conduites à risques, alimentation…)
- Les loisirs et la culture (Oxyjeune)
- Les vacances (séjours, voyages, transports…)
- Le logement (pour les jeunes, les dispositifs d'aide, le logement d'urgence…)
- Les différentes aides et dispositifs, notamment départementaux et régionaux (Carte jeune, aides aux projets)

Le PAJ travaille en partenariat avec les deux collèges, le lycée Ampère, la Mission Locale Cœur Essonne, les éducateurs du CEPFI…

Accompagnement personnalisé

La PAJ développe et met en place des actions de prévention, d'information, de sensibilisation en direction des 11-27 ans.

Elle propose également une aide à l'orientation, à la réalisation de projets à travers le dispositif T'Cap, à la formation BAFA ou à la recherche d'un job d'été.

6 rue Jean-Raynal (Château)
Du lundi au vendredi : 10h30-13h (sur rendez-vous) et de 14h-18h (accueil libre)
Tél. 01 69 04 09 02
Mail : paj@ville-morsang.fr

T'Cap

Le dispositif T'Cap, coordonné par la Permanence Action Jeunesse, permet aux jeunes Morsaintois de 16 à 25 ans de participer à la vie de la commune et de recevoir une aide pour réaliser leurs projets personnels ou professionnels.

Pour en bénéficier, il suffit de se rendre au service jeunesse pour connaître les démarches à suivre. Deux commissions ont lieu chaque année. Une fois ton dossier déposé, il sera présenté à un jury qui attribuera les bourses. Si tu es sélectionné, tu n'as plus qu'à réaliser 30 heures au sein des services de la ville ou de l'association morsaintoise de ton choix. Prochaines candidatures à déposer pour la première commission avant le 30 octobre 2025 et la deuxième commission avant le 29 mai 2026.

- T'cap ! Permis : 350 € pour passer le permis de conduire dans une auto-école de Morsang ;
- T'cap ! Citoyen : jusqu'à 800 € pour réaliser un projet citoyen, humanitaire ou associatif ;
- T'cap ! Formation : jusqu'à 300 € pour l'achat de fournitures scolaires (ordinateur, équipements divers…) ou l'inscription à une formation ;
- T'cap ! Sport/Loisirs : jusqu'à 300 € pour l'achat d'équipement sportif ou culturel ou pour l'inscription à une activité.

Jobs d'été

Participez à la vie de la collectivité et profitez-en pour faire vos premiers pas dans le monde du travail !

Chaque année, les services de la Ville ouvrent leurs portes aux jeunes entre 16 et 25 ans pour des immersions d'une semaine, à l'occasion des vacances scolaires (depuis cette année, les jeunes peuvent également être recrutés durant les vacances de printemps ou d'automne). Du secteur de la petite enfance à la cuisine centrale en passant par les espaces verts, il y en a pour tous les goûts.

Dossiers d'inscription à retirer et à remettre à la Permanence d'Action Jeunesse.

Formation BAFA

La Ville permet chaque année à 30 jeunes Morsaintois de bénéficier d'une aide à la formation BAFA, à hauteur de 200 € pour la formation théorique, mais aussi en accueillant des stagiaires dans le cadre de leur formation pratique et de perfectionnement.

Une fois formés, ces jeunes peuvent également bénéficier d'une réelle opportunité professionnelle en étant recrutés en tant qu'animateurs au sein des centre de loisirs municipaux.

Service Civique

Vous avez entre 16 et 25 ans ? Passez en mode Service Civique avec nous ! La Ville de Morsang-sur-Orge accueille chaque année 10 jeunes désireux de mettre leur énergie au service des autres, pour la société et dans le respect des valeurs républicaines.

Le Service Civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme : seuls comptent les savoirs-être et la motivation. La durée moyenne hebdomadaire d'engagement est de 24 heures et donne lieu au versement d'une indemnité mensuelle d'environ 620 €.

Le Service Civique offre aux jeunes la garantie d'une expérience unique pour aider les autres et gagner en confiance.

Un dispositif d'accueil pour lutter contre le décrochage scolaire

En lien avec les collèges de la commune et le CEPFI, la PAJ accueille des jeunes en situation de fragilité scolaire.

Durant une semaine prédéfinie, un soutien scolaire est apporté ainsi que des animations d'ateliers pour donner une réponse aux difficultés rencontrées par les jeunes qui ont compris leur exclusion (comportements inappropriés, violences, etc.).

Durant les sessions, des entretiens sont réalisés afin de bien saisir la situation de chaque jeune. Un soutien à la parentalité peut également être proposé.

Le CEPFI, partenaire de la Ville depuis 25 ans

Créé en 1989, le Centre de Prévention, Formation et Insertion (CEPFI) est une association régie par la loi de 1901. Il a pour finalité d'apporter des réponses adaptées à des publics diversifiés dans le domaine de l'insertion au sens large (professionnelle, sociale, personnelle) et propose à ce titre un accompagnement social et éducatif des jeunes et de leurs familles. Ses équipes assurent une mission de prévention spécialisée sur le terrain, au plus près des jeunes. Elles proposent également aux jeunes et à leurs familles un point d'accueil et d'écoute.

Forum des Métiers et des Formations

Organisé par la Permanence Action Jeunesse en partenariat avec les centres de formations, les commerçants, des professionnels de tous secteurs et les services municipaux, ce Forum est devenu le rendez-vous incontournable de l'orientation et de la formation.

Inscrit dans le parcours de formation des élèves de 3e des collèges de la ville, il a pour objectif de présenter aux jeunes un ensemble de formations, de métiers et de secteurs qui recrutent.

Il leur permet de rencontrer des professionnels, de dialoguer avec les centres de formation sur les cursus en adéquation avec leurs projets d'avenir ou simplement de les guider le mieux possible dans leur orientation.

Rendez-vous au prochain Forum, vendredi 6 février 2026 au gymnase Rousseau !

Parcours de citoyenneté

Dans le cadre de la professionnalisation des armées et pour remplacer le service militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français. Cette réforme a instauré un « parcours de citoyenneté » reposant sur trois étapes obligatoires :

1. ***l'enseignement de défense dispensé en classe de 3ème dans le cadre des cours d'enseignement moral et civique ainsi qu'en classe de 1ère dans le cadre des cours d'éducation civique, juridique et sociale,***
2. ***le recensement citoyen, à l'âge de 16 ans***
3. ***la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)***

Recensement citoyen

À ne pas confondre avec le recensement de la population, organisé par l'Insee pour connaître la population officielle de chaque commune, le recensement citoyen permet à l'administration d'inscrire automatiquement les jeunes recensés sur les listes électorales, qui pourront voter dès l'âge de 18 ans sans faire d'autres démarches.

Depuis le 1er janvier 1999, ce recensement est obligatoire et universel.

Personnes concernées

Tous les jeunes Français, filles et garçons, ayant atteint l'âge de 16 ans et jusqu'à 25 ans.

Le recensement est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16e anniversaire.

Cependant passé ce délai, le jeune doit se déclarer auprès de la mairie de son domicile (régularisation) avant son 25e anniversaire.

Lorsqu'une personne acquiert la nationalité française entre 16 ans et jusqu'à 25 ans, elle doit se faire recenser dans le premier mois qui suit.

Pièces justificatives

- formulaire Cerfa n°10870*05
- pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ou tout autre document prouvant la nationalité française ;
- justificatif de domicile ;
- livret de famille des parents ou acte de naissance avec filiation.

Modalités

Cette démarche peut s'effectuer de deux manières :

- En ligne : sur le site service-public.fr, en veillant à avoir ses pièces justificatives numérisées.
- Sur place auprès du service Population : il faut se présenter soi-même ou, en cas d'empêchement, effectuer la démarche par l'intermédiaire de son représentant légal.
- Par courrier : joindre toutes les photocopies

Attestation

L'attestation de recensement est remise à l'issue de cette démarche.

Attention : La mairie ne délivrant pas de duplicata, il est nécessaire de conserver précieusement l'original de l'attestation. En effet, elle ouvre des droits :

- se présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique (baccalauréat, conduite accompagnée, permis de conduire, etc.)
- être inscrit d'office par l'Insee sur les listes électorales, si les conditions légales sont remplies.

Après avoir été recensé et jusqu'à 25 ans, tout changement de situation (déménagement, absence du domicile supérieure à 4 mois, situation familiale, situation professionnelle) doit être déclaré par l'intéressé au centre du service national et de la jeunesse.

Journée de Défense et Citoyenneté (JDC)

La Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) est obligatoire pour tous les citoyens français recensés.

À l'issue de son recensement, le dossier du jeune est transmis au Centre du service national de sa zone de résidence. La convocation est généralement délivrée entre 10 mois et 1 an après la date de recensement. Le lieu et la date de la JDC sont fixés en fonction des places disponibles sur les différents sites d'accueil.

Durant cette journée, vous recevez :

- des enseignements sur les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale, et sur les différentes formes d'engagement
- un enseignement sur le civisme, sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français

Vous passez également des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

À la fin de la journée, il vous est remis un certificat individuel de participation. Ce certificat fait partie des justificatifs à présenter lors de votre inscription à un examen ou concours organisé par les autorités françaises.

Informations : https://presaje.sga.defense.gouv.fr/

Inscriptions sur les listes électorales

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement par l'Insee sur les listes électorales de la commune où il a été recensé, sans avoir de démarche particulière à effectuer, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.

La mairie n'est pas tenue d'informer le nouvel électeur de son inscription d'office, cependant celui-ci peut vérifier son inscription auprès du service Population ou sur le site service-public.fr.

Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il est possible de régulariser la situation en mairie.

En cas de déménagement, l'inscription doit être faite auprès de la mairie du nouveau lieu de domicile.

Renseignements :
Service Population
Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe
Tél. 01 69 25 39 00
mail : election@ville-morsang.fr

Cérémonie de citoyenneté

La Ville de Morsang-sur-Orge a mis en place en 2024 une cérémonie de citoyenneté, à l'occasion de laquelle elle remet officiellement aux jeunes majeurs leur première carte électorale, accompagnée d'un « Livret du citoyen ».

À défaut d'être présent à cette cérémonie, la carte électorale est transmise par courrier au plus tard 3 jours avant le scrutin (élection ou référendum) qui suit.

Notes

Coordonnées utiles

Direction de la petite enfance
Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe
Tél. 01 69 25 39 45
Mail : petite.enfance@ville-morsang.fr

Service Scolaire
Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe
Tél. 01 69 25 39 05
Mail : scolaire.morsang@ville-morsang.fr

Service Enfance Temps-loisirs
Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe
Tél. 01 69 25 39 36
Mail : tl@ville-morsang.fr

Service Municipal de la Jeunesse
6 rue Jean Raynal (Château)
Tél. 01 69 04 09 02
Mail : smj@ville-morsang.fr

Service Régie
Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe
Tél. 01 69 25 39 00 (standard)
Mail : regie@ville-morsang.fr

Service Population
Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe
Tél. 01 69 25 39 00
mail : population@ville-morsang.fr

Maison de la Citoyenneté et de la vie associative
Villa Pénélope, rue Colas
Tél. 01 69 51 54 68
Mail : citoyennete@ville-morsang.fr

Police Municipale
62 avenue René Cassin
Tél. 01 69 25 39 17
Mail : police.municipale@ville-morsang.fr.

Police Nationale
Tél. 17

Pompiers
Tél. 18